

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **La filière porcine française réaffirme son attachement à l'étiquetage d'origine des viandes et des produits de charcuterie**

Les professionnels de la filière porcine française, réunis en Conseil d'Administration d'INAPORC le 17 mars 2021, ont tenu unanimement à réaffirmer leur attachement à l'étiquetage de l'origine des produits porcins et leur engagement à continuer d'informer le consommateur dans ce domaine.

La filière porcine française avait anticipé dès fin 2010 l'obligation d'étiquetage d'origine de la viande pour tous les produits, qu'il s'agisse de viande fraîche ou de charcuteries, en prenant un accord interprofessionnel volontaire assorti d'un suivi d'étiquetage en linéaires pour en suivre l'application. L'expérimentation française mise en œuvre depuis début 2017 était venue confirmer cet engagement de notre filière en l'élargissant aux autres secteurs.

Alors que l'obligation française d'étiquetage de l'origine vient d'être remise en question dans le secteur laitier, la filière porcine française rappelle qu'en 2020, 90% des consommateurs considèrent comme importante la connaissance de l'origine des viandes (source : Opened Mind pour Baromètre Consommateurs 2020 FICT). C'est une tendance significativement en hausse par rapport aux précédentes années. Il paraît inconcevable d'aller à l'encontre des attentes des consommateurs et des filières.